

**Assemblée générale**

Distr. générale
15 septembre 1998
Français
Original: espagnol

Cinquante-troisième session
Deuxième Commission

Questions renvoyées à la Deuxième Commission**Lettre datée du 15 septembre 1998, adressée au Président de la Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les décisions que l'Assemblée générale a prises à la 3e séance plénière de sa cinquante-troisième session en ce qui concerne les questions renvoyées à la Deuxième Commission.

Je souhaite appeler votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant à la section II du rapport du Bureau (A/53/250), qui ont été approuvées par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière.

Permettez-moi d'appeler également votre attention sur le paragraphe 46 de la section IV ainsi que sur la partie du paragraphe 59 de la section V dudit rapport concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

J'apprécierais vivement votre collaboration à cet égard.

(Signé) Didier Operti

Annexe

Questions renvoyées à la Deuxième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I à V, VIII (sect. A à C et E à H) et X) (point 12).

[L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport indiqués ci-dessous seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

- | | |
|---|---|
| a) Chapitres I, VIII (sect. C) et X | Séances plénières et Troisième et Cinquième Commissions |
| b) Chapitres II et IV | Séances plénières |
| c) Chapitres III, V et VIII (sect. A) . . | Séances plénières et Troisième Commission |
| d) Chapitre VIII (sect. B) | Séances plénières et Cinquième Commission.] |

2. Questions de politique macroéconomique (point 91) :
 - a) Commerce et développement;
 - b) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés;
 - c) Produits de base;
 - d) Crise de la dette extérieure et développement.
3. Questions de politique sectorielle (point 92) :
 - a) Les entreprises et le développement;
 - b) Coopération pour le développement industriel.
4. Développement durable et coopération économique internationale (point 93) :
 - a) Application et suivi des principaux arrangements ayant fait l'objet d'un consensus en matière de développement :
 - i) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement;
 - ii) Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;
 - b) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale;
 - c) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II);
 - d) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat;

[L'Assemblée générale a décidé, à la lumière de la résolution 50/122 du 20 décembre 1997 et de la décision 52/480 du 4 juin 1998, que le dialogue de haut niveau sur les répercussions économiques et sociales de la mondialisation

et de l'interdépendance et leurs incidences au niveau des politiques se tiendrait le jeudi 17 et le vendredi 18 septembre 1998.]

- e) Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
 - f) Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;
 - g) Développement culturel.
5. Environnement et développement durable (point 94) :
- a) Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, y compris les résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21;
 - b) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - c) Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - d) Convention sur la diversité biologique;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.
6. Activités opérationnelles de développement (point 95).
- [L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 95.]
7. Formation et recherche (point 96) :
- a) Université des Nations Unies;
 - b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.
8. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (point 97).
9. Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (point 98).
-